



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt et un avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine VALERO.

PRESENTS : MMES AJCHENBAUM - BONNASSIEUX - SAUNAL - MM COMBET - CURETTI - LAROCHE - ROMERO-BESEGHER - VIALA D. - MMES BERBIE - HEBRARD - LAFON - NERIN - VIGNOLES - MM ALBERT C. - ALBERT J. - AYRAL - BARBERA - BLANQUET - DAGUZAN - FAU - GARDELLE - HURCET - LENCOU - MASSIES - MAUREL - MAURIES - MILHAU - MONTAGNE - MOULET - OURCET - PECH - PUECH - RAUL - ROUDET - VIALA B.

M. MARMOITON a donné pouvoir à Mme LAFON.

N° 2026/36

**Objet : Finances : Vote du Budget Primitif 2026
(Budget principal et budgets annexes :
Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZAE, Lotissement Cabrilles, Office de Tourisme, Crèches,
ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles, Energies Renouvelables)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget principal et des onze budgets annexes (Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZAE, Lotissement Cabrilles, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles, Energies Renouvelables) pour l'exercice 2026 transmis avec la convocation au Conseil et joint à la présente délibération,

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil de Communauté d'adopter le budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

à l'unanimité pour le Budget Principal, le Budget Aquaval, le Budget Crèche, le Budget ALSH, le Budget ZA, le Budget Energies Renouvelables, le Budget SPANC, le Budget Réseau d'écoles, le Budget Office de Tourisme et le Budget Lotissement Cabrilles,

à la majorité (5 contre : Mme Vignoles, M. Massiés, M. J. Albert, M. Maurel, M. Mauriès - 8 abstention : M. Barbera, M. Daguzan, M. Raul, M. Fau, M. C. Albert, M. Milhau, Mme Lafon, M. Marmoiton) pour le Budget Voirie :

à la majorité (2 contre : M. Barbera, Mme HEBRARD) pour le Budget Ordures Ménagères

- décide d'adopter le budget primitif 2026 de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-annexés, présentant chapitre par chapitre, le budget principal et les onze budgets annexes (Ordures Ménagères, Voirie, SPANC, ZAE, Lotissement Cabrilles, Office de Tourisme, Crèches, ALSH, Aquaval, Réseau d'Ecoles, Energies Renouvelables)

- donne tout pouvoir à Madame la Présidente pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

La Présidente,
Christine VALERO

Le secrétaire de séance,
Mathieu FAU

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier (68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07) ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.